



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Ministre*

Paris, le 20 juin 2016

Monsieur le secrétaire général,

Dans le cadre des mouvements sociaux organisés autour du projet de « loi travail », l'Union régionale CGT d'Ile-de-France, associée aux organisations Force Ouvrière, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, a déclaré à la préfecture de police, par courrier du 16 juin 2016, l'organisation d'une nouvelle manifestation revendicative à Paris, le jeudi 23 juin à 14 heures, de la place de la Bastille à la place de la Nation.

Nous nous sommes personnellement entretenus à propos de la tenue des manifestations organisées dans ce cadre et vos services ont eu de multiples contacts avec la préfecture de police pour déterminer les modalités de leur bon déroulement.

En effet, le Gouvernement est très attaché à la liberté de manifester et la préfecture de police, suivant en cela mes instructions, a mis en œuvre tous les moyens permettant de sécuriser les manifestations, d'interpeller les manifestants violents hélas mêlés aux cortèges et qui n'ont pas manqué d'agresser, à plusieurs reprises, votre propre service d'ordre.

La manifestation nationale du 14 juin n'a pas dérogé à ce constat. Elle a, par ailleurs et pour la première fois, mis clairement en évidence la participation directe de certains militants syndicaux à l'agression délibérée des forces de l'ordre.

Au cours de cette dernière manifestation, 13 panneaux publicitaires étaient dégradés, 8 abribus détruits, 28 vitrines d'établissements commerciaux brisées (dont 5 agences bancaires) et la façade vitrée de l'hôpital Necker étaient sérieusement dégradées. De nombreux bâtiments publics situés sur le parcours ont fait l'objet de dégradations. Le dernier étage d'un immeuble d'habitation a connu un début d'incendie à la suite d'un jet de fumigène sur sa toiture, rendant plusieurs appartements inhabitables. 28 fonctionnaires de police ont été blessés dont deux ont dû être hospitalisés.

.../...

*Monsieur Philippe MARTINEZ  
Secrétaire général de la CGT  
263, rue de Paris  
93516, Montreuil cedex*

Depuis le début de ce cycle de manifestations, en application de mes instructions constantes transmises aux préfets, les services de police ont procédé à 1.776 interpellations donnant lieu à 1.198 gardes à vue. 95 condamnations en comparution immédiate ont été prononcées par la justice. Au total, 554 policiers et gendarmes ont été blessés.

Les services d'ordre internes mis en place ont été régulièrement débordés et n'ont pas été en mesure de maintenir les éléments violents à l'extérieur des cortèges constitués. Dès lors, l'action des forces de l'ordre s'en est trouvée systématiquement ralentie ou gênée pour conduire, en préservant la sécurité des participants de bonne foi, l'isolement de l'ensemble des auteurs de troubles.

Dans ce contexte de tensions et de heurts récurrents qu'en responsabilité ni vous ni moi ne pouvons accepter, le renouvellement à l'identique d'une manifestation itinérante le 23 juin n'apparaît pas envisageable, d'autant que les forces de sécurité intérieure sont mobilisées sur l'ensemble du territoire national pour assurer la mission impérative de prévention d'actes terroristes pouvant être dirigés, notamment contre le public de l'Euro 2016.

Aussi, pour garantir la liberté d'expression tout en la conciliant avec la préservation de l'ordre public et la sécurité des participants, le préfet de police vous a proposé, à ma demande, la tenue d'une démonstration de voie publique alternative, consistant en un rassemblement statique, place de la Nation, aux jour et horaire déclarés.

Je vous demande de prendre en considération cette proposition qui, aujourd'hui, apparaît comme la seule voie responsable de l'expression des revendications que vous portez avec les organisations auxquelles vous vous associez dans ce mouvement. Si, comme je le souhaite, cette perspective retenait votre attention, vos représentants pourront se rapprocher des services de la préfecture de police pour déterminer les modalités d'organisation de ce rassemblement, de son encadrement par un service d'ordre interne structuré et de sa dispersion.

Je reste bien entendu à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Bernard CAZENEUVE